



Délibération No.11-2022

Budget principal - Budget primitif 2022

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mardi
29 mars 2022

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Magali Debatte, préfète de la Charente
- . Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . M. Jean-François Dauré, vice-président

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle-Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean-Philippe Martin

Avaient donné pouvoir

- . Mme Stéphanie Garcia, conseillère départementale avait donné pouvoir à M. Gérard Lefèvre
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . M Olivier Balez, personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy

Etaient excusés

- . Mme Hélène Gingast, conseillère départementale

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Ludvine Jolly Rambaud, directrice de la culture, Grand Angoulême
- . M. Jean-Pierre Pagola, Paerie départementale de la Charente

Etaient présents en visioconférence

- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée
- . M Olivier Balez, personnalité qualifiée
- . Mme Isabelle Barrere, Région Nouvelle Aquitaine

Cité de la BD

- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général, directeur général par intérim
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 9

pouvoir : 3

votants : 12 (sur 13 membres)

Rapport No 11-2022

Budget principal - Budget primitif 2022

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image ».

Exposé des motifs :

Le budget primitif ici détaillé est basé sur les orientations budgétaires présentées lors du conseil d'administration de la Cité du 18 janvier 2022.

Le budget 2022 s'inscrit dans la logique du budget primitif de l'année précédente avec une trajectoire budgétaire assainie qui reflète la dynamique reconnue de l'institution, son attractivité et son rayonnement renforcés.

L'année 2021 a été marquée par la reprise de l'ensemble des activités de l'établissement après une fermeture administrative de plusieurs mois en début d'exercice faisant suite à l'application des décisions gouvernementales dans un contexte sanitaire, économique et social de crise qui ont eu un impact significatif sur le fonctionnement courant.

Compte tenu de la dynamique globale de l'établissement, de l'évolution favorable de son image et de son attractivité l'impact de la crise sanitaire a pu être limité avec une fréquentation qui s'est maintenue tout au long de l'année 2021 et des chiffres d'affaires moins défavorables que prévu. Des secteurs tels que le cinéma et l'activité congrès restent toutefois encore fortement impactés par le contexte actuel.

Malgré cette crise exceptionnelle la programmation culturelle s'est déroulée comme prévu en 2021 avec le prolongement de certaines expositions et la présentation de nouvelles expositions d'envergure. Les expositions « Baudouin, dessiner la vie » et « La page manquante » de Wajdi Mouawad sont encore présentées au public en 2022 et de nouvelles expositions sont d'ores et déjà au programme de l'année à la fois au Vaisseau Moebius et au musée avec notamment la grande exposition « De Popeye à Persépolis » qui explore les relations entre la BD et le film d'animation.

L'année 2022 dans la continuité de 2021 sera donc une année de reprise des activités. Au-delà de la reprise des activités courantes il faudra aussi compter sur la reprise de plusieurs opérations telles que les Rencontres Internationales de la bande dessinée, la manifestation *Bulles en Fureur*, des rencontres d'auteurs programmées à la New Factory et des événements ponctuels organisés notamment par le Musée.

L'année 2022 sera une nouvelle fois une année de fonctionnement particulière marquée par de nombreuses incertitudes tant sur le plan économique que culturel avec une phase de transition dans l'attente de la stabilisation de la crise sanitaire actuelle. Le renouvellement de la Direction générale qui s'opérera en début d'exercice marquera également une nouvelle étape dans le développement de l'établissement et de ses orientations budgétaires et stratégiques.

Le financement des opérations dites culturelles pourra s'effectuer au travers du résultat excédentaire dégagé en clôture des précédents exercices, par l'accompagnement financier de la Fondation Cité du 9^e Art, par la recherche et le développement des recettes propres mais également au travers du soutien accru des membres financeurs y compris pour le fonctionnement courant de la structure sur des points

- spécifiques : évolution de la sécurité du musée, pérennisation de certains emplois précaires, diversification des actions et des partenariats culturels,...

La consolidation de la bonne situation financière de l'institution, avec la reconstitution d'un premier fonds de roulement dès 2020 restera en 2022 un objectif prioritaire avec la prise en compte des incertitudes indiquées précédemment. Cette consolidation passera par la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant qui restent soumises à des évolutions structurelles : évolution de la masse salariale, coûts de maintenance et d'entretien des bâtiments, hausse du prix des matières premières et des fluides ainsi que par le développement des recettes propres de la Cité.

Enfin, les actions engagées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement ces dernières années, pour la réhabilitation complète et la modernisation des équipements et des bâtiments de l'établissement, se poursuivra en 2022 avec l'appui des différents membres financeurs.

La construction du budget primitif 2022 et plus particulièrement de la section de fonctionnement doit s'effectuer avec la prise en compte de plusieurs variables et notamment :

- des dépenses à la hausse au niveau des charges à caractère général malgré quelques économies envisageables sur certaines lignes budgétaires.
Ainsi il convient de prendre en considération les points suivants:
 - l'explosion du prix des fluides (gaz+électricité) et des fournitures soit une hausse d'environ +155 K€ par rapport à l'exercice 2019.
 - des frais pour la maintenance et l'entretien des bâtiments en augmentation par rapport à 2019 soit +25 K€ et qui évolueront très certainement encore à la hausse en cours d'exercice avec les différents travaux d'investissement engagés.
 - l'augmentation des frais d'assurance soit une hausse d'environ +15 K€.
 - des dépenses supplémentaires au niveau immobilier pour l'hébergement des auteurs soit +17 K€.
 - la hausse des achats de marchandises de la librairie soit +16 K€ ainsi que des échéances à régler pour la fin d'un contrat de location évolutive de matériel informatique et audiovisuel soit +32K€.
 - la hausse des frais de communication générale soit +38 K€ par rapport à l'année 2019 (annonces/insertions, publicité, sous traitance) y compris pour la communication autour des expositions soit +60 K€ (dont 35 K€ pour l'édition de catalogues).
 - de nouvelles dépenses en attente telles que celles pour le gardiennage des espaces du musée dont la mise en place est indispensable pour la sécurisation des collections soit +45 K€ inscrits en dépenses prévisionnelles.

Notons que les dépenses à caractère général du budget intègrent également de nombreuses dépenses relatives aux projets/actions en cours et à venir dont la multiplicité gonfle l'affichage de ce chapitre y compris au niveau des lignes de sous traitance (+46 K€ par rapport à 2019). Toutefois des contreparties financières existent et sont inscrites en recettes de fonctionnement (neutralisation partielle des dépenses).

- des charges de personnel sur 2022 qui sont d'un niveau inférieur aux prévisions du budget primitif 2021 mais supérieur au niveau du budget réalisé en 2019 soit une hausse d'environ +195 K€.

Conséquence de l'intégration de plusieurs provisions en raison de mouvements de personnels (départs anticipés), de renforts ponctuels en contrats à durée déterminée sur certains projets spécifiques, de la pérennisation et de la création de postes envisagées sur certains secteurs, de l'inscription pérenne d'un budget de formation professionnelle et de l'application d'un nouvel avenant à la convention collective applicable au sein de l'établissement (coût évolution mécanique des salaires).

Enfin, notons également l'arrêt des aides exceptionnelles et des exonérations de charges dans le cadre de la crise sanitaire.

- des dépenses d'expositions qui restent contenues sur l'exercice 2022 eu égard aux reports de certaines expositions et aux décalages des charges correspondantes d'un exercice à l'autre (évolution programmation suivant crise sanitaire).
- d'un autofinancement important des amortissements en lien avec les travaux d'investissement engagés et à venir soit un impact prévisionnel sur les charges de fonctionnement estimé à environ 130 K€ sur le budget primitif 2022.

- d'une hausse prévisionnelle des recettes inscrite sur le budget 2022 soit une augmentation de +4% en comparaison aux chiffres réalisés en 2019. Conformément à la tendance positive enregistrée sur l'année 2021 avec malgré tout des secteurs qui restent fragiles et à surveiller (cinéma et activité congrès).
- la baisse du niveau des financements fléchés en recettes avec notamment l'arrêt de l'opération « Toute la France Dessiné » mais la poursuite de nombreux projets spécifiques engagés l'année dernière. Baisse due également à l'absence des aides exceptionnelles versées les années précédentes par les tutelles dans le cadre de la crise sanitaire.

A ce stade et au regard des éléments indiqués supra le **budget primitif 2022 est donc présenté en équilibre**. L'excédent dégagé au terme des précédents exercices ainsi que la réserve financière constituée permettent d'assurer l'équilibre de ce budget 2022 et de passer le cap d'un nouvel exercice dans l'attente des rebasages des contributions de fonctionnement qui sont toujours à l'étude.

Ainsi sur le résultat excédentaire cumulé de 909 K€ en fin d'exercice 2021 c'est environ 530 K€ qui sont mobilisés de manière prévisionnelle sur 2022 pour faire face aux charges courantes et à l'amortissement des investissements inscrits au budget primitif. Le solde disponible soit environ 378 K€ peut être considéré comme la réserve financière potentiellement disponible pour la structure. Ce montant est inscrit sur le chapitre des « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement au budget primitif 2022 afin d'en avoir une identification précise et distincte des autres charges.

Bien entendu cette somme pourra être amenée à être utilisée et reconstituée suivant les besoins et les disponibilités financières de l'établissement au cours de l'exercice 2022.

Les nécessaires rebasages actuellement à l'étude pourront faire l'objet du vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative en cours d'année afin d'acter et d'intégrer le montant des nouvelles contributions statutaires au budget primitif 2022 ainsi que les éventuelles nouvelles dépenses afférentes.

Enfin, rappelons que les efforts réalisés au niveau des dépenses de la section de fonctionnement et les résultats attendus au niveau des recettes sont étroitement liés à l'apport de nouvelles subventions d'équipement notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements. En effet, ces soutiens fléchés en investissement permettront le financement des opérations de modernisation et de réhabilitation des bâtiments et des équipements pour le développement de l'activité de l'établissement et l'accueil du public dans des conditions optimales.

Section fonctionnement

I - Les dépenses de fonctionnement 2022

Elles sont positionnées pour un montant total de **6 469 018 €**, en hausse de 166 168 € par rapport au BP 2021. Elles se décomposent de la manière suivante :

Les **charges à caractère général** d'un montant de **2 936 400 €**, soit une hausse de 46 500 € par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2021.

Les opérations et projets culturels réalisés en partenariat avec d'autres structures, de nouvelles résidences d'auteurs, ainsi que les frais de maintenance/entretien des bâtiments sont les principales sources de nouvelles dépenses estimées pour ce chapitre.

Notons que la mise en place d'une surveillance des espaces du musée conformément aux préconisations du rapport de sureté établi par les services de l'Etat et suite aux travaux de sécurisation qui seront engagés représente des coûts supplémentaires soit 45 000 € pour 6 mois positionnés sur le budget primitif 2022 (si démarrage surveillance en juin 2022). L'enveloppe à prévoir en année pleine de fonctionnement est estimée à 90 K€.

Outre la valorisation des loyers des bâtiments Moebius et de la MDA à hauteur de 380 000 €, compensée par des recettes fléchées, rappelons que les dépenses liées à la gestion des différents bâtiments qui composent la Cité représentent un montant conséquent parmi les charges à caractère général dans le budget prévisionnel 2022. Ainsi plus de 470 000 € sont fléchés sur les lignes relatives aux consommations de fluides, à la maintenance et à l'entretien des biens immobiliers, aux fournitures d'entretien. Ces charges représentent environ 16% des charges à caractère général hors loyers des bâtiments.

Les charges à caractère général intègrent également les dépenses propres au fonctionnement culturel de l'établissement et notamment les expositions et les opérations culturelles (y compris les dépenses fléchées de communication) pour un montant global d'environ 462 000 € soit environ 16% des charges à caractère général hors loyers des bâtiments.

Les **charges de personnel** s'établissent à **2 424 324 €** soit une baisse d'environ 144 426 € par rapport au budget primitif 2021. Cette baisse est liée à l'ajustement des provisions faites en 2021 pour le versement d'indemnités dans le cadre de départs anticipés de personnel (retraites, ruptures et autres) qui seront moindres sur l'exercice 2022.

Les charges de personnel prévisionnelles restent d'un niveau soutenu sur 2022, comparé à celui de l'exercice 2019 année de fonctionnement « normal » de la structure, soit une hausse d'environ +194 K€ et ce malgré l'absence de rémunération au niveau de la direction générale pendant la vacance de postes.

Ce niveau s'explique notamment par l'inscription au budget primitif :

- des évolutions salariales liées à l'application de la convention collective,
- de provisions en vue de la création de postes sous réserve des rebasages attendus,
- de charges salariales pour des renforts de personnel en contrat à durée déterminée et en contrat aidé sur la plupart des secteurs d'activité, de la prise en compte d'un poste adulte relais dans le cadre du jumelage avec le CAJ,
- du renforcement du plan de formation et des immersions pour les collaborateurs par un financement complémentaire de l'établissement,
- du versement des contributions au fonctionnement du nouveau Comité Social et Economique qui s'est constitué en 2021.

Rappelons que les charges de personnel tiennent toujours compte dans les perspectives du budget 2022 du maintien en fonction de plusieurs salariés en contrats aidés sur des postes clefs tant au niveau de la maintenance et de l'entretien des bâtiments que de l'accueil du public. L'établissement reste donc fortement dépendant de ce type de contrats et tout changement du régime actuel décidé par l'Etat aura des conséquences tant sur le plan financier qu'organisationnel.

Les **dépenses imprévues** quant à elles s'établissent à un montant de **378 594 €** et correspondent à la prise en compte d'une réserve financière du type « fonds de roulement » et qui découle des excédents des exercices précédents, déduction faite des crédits portés au budget primitif 2022 en vue de son équilibre. Les sommes inscrites sur ce chapitre pourront être utilisées en cours d'exercice pour faire face à des événements imprévus.

Concernant les autres charges, on retrouve :

- les autres **charges de gestion courante** pour **254 100 €** avec une hausse des crédits inscrits de l'ordre de +34 500 € par rapport au BP 2021. Ce chapitre intègre notamment les droits d'auteurs à payer pour des interventions et/ou des créations et des conceptions graphiques/scénographique pour les expositions, les projets culturels ;
- les **charges financières** pour **4 500 €**, montant identique au BP 2021 ;
- les **charges exceptionnelles** pour **41 100 €** qui correspondent essentiellement à l'enveloppe dédiée aux acquisitions d'originaux avec le maintien des crédits prévisionnels déjà inscrits en BP 2021 ;
- les **dotations aux amortissements** sont portées à un montant de **430 000 €** soit une augmentation importante de 130 000 € par rapport au BP 2021 afin de tenir compte des travaux et des renouvellements d'équipements effectués grâce aux subventions d'équipement allouées par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Charente et l'Etat (FNADT). Pour information le montant des dotations au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 294 K€.

II - Les recettes de fonctionnements 2021

Elles sont positionnées pour un montant total de **5 559 604 €**, en hausse de 166 168 € par rapport au BP 2021 en intégrant la reprise de l'excédent antérieur. Elles se décomposent de la manière suivante :

Les **recettes propres** sont positionnées à hauteur de **1 426 100 €** soit une hausse prévisionnelle de 110 000 € des crédits inscrits par rapport au BP 2021 (+8 %). Cette hausse résulte essentiellement de la reprise des activités de la Cité. Rappelons que les objectifs de recettes fixés en 2021 ont été atteints.

Ces recettes représentent environ 26% des produits attendus en 2022 hors excédent reporté.

Les **subventions fléchées** à des opérations spécifiques représentent **734 550 €** sur le BP 2022 soit une baisse d'environ 147 750 € par rapport au BP 2021. Conséquence directe de l'arrêt de l'opération « Toute la France Dessine » et de ses financements fléchés.

D'autres subventions fléchées, pour la poursuite de la création d'une résidence d'auteurs au Mexique ou l'opération à venir autour de la BD et la Justice par exemple, sont également intégrées à ce chapitre.

Le versement par Grand Angoulême d'une aide fléchée aux actions culturelles de l'établissement, dans le cadre d'une convention cadre sur 3 ans, qui intégrera également une dotation complémentaire pour l'accompagnement juridique des auteurs du territoire en difficulté soit environ 57 000 € est reconduite sur le budget 2022. Cet accompagnement de l'institution représente un soutien considérable pour le maintien d'une offre culturelle riche de sens et le développement de la fréquentation de la Cité par un public local et diversifié.

Les subventions fléchées représentent environ 13% des produits attendus en 2022 hors excédent reporté.

Les **contributions statutaires** des personnes publiques membres de l'établissement pour participer au financement de la Cité soit un montant total de **2 948 263 €** ne tiennent pas compte des éventuels rebasages qui pourront être actés en cours d'exercice 2022 et qui nécessiteront une modification des statuts.

Ces participations représentent environ 53% des produits inscrits en 2022 hors excédent reporté et se répartissent de la manière suivante en section de fonctionnement :

- Département de la Charente : 1 105 814 €,
- État : 784 229 €,
- Ville d'Angoulême : 694 678 €,
- Région Nouvelle Aquitaine : 383 542 €.

Les rebasages et l'apport de nouvelles contributions doivent être envisagés comme une solution pérenne pour assurer le maintien de l'équilibre financier de la structure au regard du développement continu de ses activités culturelles et de son rayonnement dans le domaine de la bande dessinée et de l'image. Ces apports doivent également permettre d'envisager de nouveaux recrutements qui seront indispensables pour le fonctionnement optimal de la structure.

Concernant les autres produits on retrouve :

- les **atténuations de charges** pour **98 955 €** qui concernent principalement les aides perçues pour les contrats aidés ;
- les **autres produits de gestion courante** pour **30 536 €** qui correspondent notamment à la part des chèques déjeuners qui reste à la charge des salariés ;
- les **produits exceptionnels** pour **1 200 €** ;
- les **opérations d'ordre** pour **300 000 €** qui sont prévues à la hausse pour la reprise sur les provisions et sur dépréciations (amortissement des subventions d'investissement au même rythme que les amortissements des investissements ad-hoc) et pour les éventuels travaux en régie qui seront réalisés en interne par les équipes techniques de la Cité.

⇒ **Au regard des dépenses et des recettes indiquées ci-dessus le budget primitif de fonctionnement ainsi construit est en équilibre pour l'année 2022.**

Section investissement

Les dépenses d'investissement 2022

Elles s'élèvent à 1 180 300 € et sont décomposées de la manière suivante :

- la somme de **300 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre** pour la reprise des subventions d'investissement au rythme des amortissements et des éventuels travaux en régie réalisés en interne par les équipes techniques.
- la somme de **880 000 €** au chapitre des **immobilisations** (chap. opération 200905) qui comprend :
 - des dépenses prévisionnelles, via l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, pour des travaux et des acquisitions indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et non pris en charge via les subventions fléchées du type organes de gestion climatique et/ou de sécurité, équipements techniques divers, remplacement matériel et outillage,...
 - des dépenses prévisionnelles d'ordre général à destinations techniques, informatiques mais aussi à vocations culturelles qui s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement engagé ces dernières années et qui disposent de financements fléchés (Région, FNADT, CD16).

A ces dépenses prévisionnelles s'ajoutent environ 804 673 € de crédits restants à dépenser à la clôture de l'exercice 2021.

L'état des dépenses financées via des subventions fléchées 2018-2021 est présenté ci-dessous :

| | Budget 2018 | Budget 2019 | Budget 2020 | Budget 2021 | Total |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses via subventions fléchées | 164 277 € | 259 148 € | 353 703 € | 902 920 € | 1 680 047 € |
| Dépenses Cité travaux en régie compris | 81 887 € | 31 434 € | 5 185 € | 4 048 € | |
| Total immobilisations par exercice | 246 164 € | 290 582 € | 358 887 € | 906 968 € | |

Les recettes d'investissement 2021

Elles s'élèvent à 1 300 933 € et se répartissent de la manière suivante :

- la somme de **120 932,62 €** au titre des **excédents antérieurs reportés** ;
- la somme de **430 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre** pour l'amortissement des immobilisations ;
- la somme de **750 000 €** inscrite au niveau des **subventions d'investissement** et qui correspond à la deuxième tranche des recettes à percevoir dans le cadre des aides du Département de la Charente pour les exercices 2021 à 2023 (tranche 2 sur base subvention de 2 M€).

A ces recettes prévisionnelles s'ajoutent environ 922 625 € de crédits restants à percevoir à la clôture de l'exercice 2021 qui correspondent à des soldes de subventions d'équipement de l'Etat au titre du FNADT (soldes subventions 2019, 2020 et 2021), du Département de la Charente (solde tranche 2021 base 2 M€) et de la Région Nouvelle Aquitaine (subvention 300 K€ de 2021).

L'état des versements de subventions d'investissement depuis 2018 est présenté ci-dessous :

| | Montants alloués | Budget 2018 | Budget 2019 | Budget 2020 | Budget 2021 | Restes à réaliser | Solde |
|--|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|-------|
| Etat/Drac subv. 2018 (réserves pol.) | 50 000 € | 50 000 € | | | | | 0 € |
| Région NA subv. 2018 et 2019 | 600 000 € | 120 000 € | 120 000 € | 210 000 € | 150 000 € | | 0 € |
| Région NA subv. 2021 | 300 000 € | | | | | 300 000 € | 0 € |
| Etat/Pref. subv. FNADT 2019 et 2020 | 444 393 € | | 32 157,90 € | 59 400 € | | 352 835 € | 0 € |
| Etat/Pref. subv. FNADT 2021 | 150 000 € | | | | | 150 000 € | 0 € |
| Dept.16 subv. 2019 | 300 000 € | | 226 000 € | 74 000 € | | | 0 € |
| Dept.16 subv. 2021-2023 (tranche 2021) | 500 000 € | | | | 380 210 € | 119 790 € | 0 € |
| Total | 2 344 393 € | 170 000 € | 378 158 € | 343 400 € | 530 210 € | 922 625 € | 0 € |

Ainsi c'est un montant de plus de 2.3 millions d'euros qui aura été alloué à l'établissement au cours des dernières années pour des versements perçus à hauteur de 1.4 M€ à ce jour.

Dans le cadre de la politique d'investissement pour le maintien en bon état des bâtiments, l'accueil du public et le développement des activités il convient de noter :

- le décalage toujours existant entre les dates d'engagement des travaux d'investissement et les dates de versement des subventions d'équipement qui nécessite à la Cité de faire une avance de trésorerie avec un impact sur son fonds de roulement et d'éventuels frais financiers,

- la nécessité pour l'établissement d'assumer le financement de ses amortissements soit un delta entre les dotations aux amortissements et les reprises sur subventions d'équipement (et travaux en régie) d'environ 130 000 €, qui impacte indirectement le budget de fonctionnement 2022.

Le tableau donné ci-dessous à titre indicatif traduit l'impact sur le budget de fonctionnement du financement des amortissements dont la hausse est en lien avec la hausse des projets d'investissement engagés depuis l'année 2018 :

| | | réalisé 2018 | réalisé 2019 | réalisé 2020 | réalisé 2021 | BP 2022 |
|------|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------|
| dép. | dotations aux amortissements | 199 971 € | 245 566 € | 280 119 € | 294 920 € | 430 000 € |
| rec. | quotas-part des subv. d'invest. reprises et trav aux en régie | 141 413 € | 133 600 € | 154 605 € | 194 991 € | 300 000 € |
| | Impact sur budget fonctionnement | - 58 558 € | -111 966 € | -125 514 € | - 99 929 € | -130 000 € |

Toutefois en contrepartie des ressources importantes sont générées en section d'investissement notamment pour l'autofinancement prévisionnel de certaines dépenses ou travaux qui n'entrent pas dans le champ des subventions fléchées. Si ces ressources ne sont pas utilisées dans l'immédiat elles contribuent à générer un excédent de la section d'investissement.

⇒ **Au regard des dépenses et des recettes indiquées ci-dessus le budget d'investissement ainsi construit présente un résultat excédentaire prévisionnel de l'ordre de +120 633 €. Cet excédent s'élève à + 238 585 € en tenant compte des restes à réaliser 2021.**

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider le budget primitif 2022 détaillé dans la présente délibération pour le budget principal de la Cité et qui fait suite au débat d'orientations budgétaires du 18 janvier 2022.

Patrick Mardiķian



Président du conseil d'administration de la Cité

BP 2022 - Section fonctionnement

| | | BP 2021 | BP 2022 | diff. BP22-BP21 |
|--------------------------------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chap. | Libellés | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 2 889 900 € | 2 936 400 € | 46 500 € |
| 012 | Charges de personnel | 2 568 750 € | 2 424 324 € | -144 426 € |
| 022 | Dépenses imprévues, fonds de réserve | 210 000 € | 378 594 € | 168 594 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 288 600 € | 254 100 € | -34 500 € |
| 66 | Charges financières | 4 500 € | 4 500 € | 0 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 41 100 € | 41 100 € | 0 € |
| 042 | Dotation aux amortissements et provisions | 300 000 € | 430 000 € | 130 000 € |
| TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION | | 6 302 850 € | 6 469 018 € | 166 168 € |

RECETTES D'EXPLOITATION

| | | BP 2021 | BP 2022 | diff. BP22-BP21 |
|--|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chap. | Libellés | | | |
| 002 | Excédent antérieur reporté | 838 934 € | 909 414 € | 70 481 € |
| 013 | Atténuation de charges | 96 219 € | 98 955 € | 2 736 € |
| 70 | Ventes de produits, prestations | 1 316 100 € | 1 426 100 € | 110 000 € |
| 74 | Subventions d'exploitation | 3 850 563 € | 3 702 813 € | -147 750 € |
| Participations personnes publiques membres | | 2 968 263 € | 2 968 263 € | - € |
| | Département de la Charente | 1 105 814 € | 1 105 814 € | |
| | Etat | 784 229 € | 784 229 € | |
| | Ville d'Angoulême | 694 678 € | 694 678 € | |
| | Région Nouvelle Aquitaine | 383 542 € | 383 542 € | |
| Subventions fléchées | | 882 300 € | 734 550 € | -147 750 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 29 834 € | 30 536 € | 702 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 200 € | 1 200 € | 0 € |
| 042 | Reprises sur provisions et sur dépréciations | 170 000 € | 300 000 € | 130 000 € |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | | 6 302 850 € | 6 469 018 € | 166 168 € |
| SOLDE D'EXECUTION / SOLDE D'EXPLOITATION (Recettes - Dépenses) | | 0 € | 0 € | |

BP 2022 - Section d'investissement

| EMPLOIS | | Propositions nouvelles 2022 | Restes à réaliser N-1 | Total |
|--|---|--------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Chap. | Libellés | | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 300 000 € | | 300 000 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 300 € | 0 € | 300 € |
| | <i>dont dépôts et cautions (remboursement caution régie)</i> | 300 € | 0 € | 0 € |
| 200905 | Opération bâtiment général | 880 000 € | 804 673 € | 1 684 673 € |
| | <i>dont autres opérations diverses (autofinancement dégagé)</i> | 130 000 € | | 130 000 € |
| | <i>dont opérations éligibles subventions</i> | 750 000 € | 804 673 € | 1 554 673 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 1 180 300 € | 804 673 € | 1 984 973 € |

| RESSOURCES | | Propositions nouvelles 2022 | Restes à réaliser N-1 | Total |
|--|--|--------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Chap. | Libellés | | | |
| 001 | Excédents antérieurs reportés | 120 933 € | 0 € | 120 933 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 430 000 € | 0 € | 430 000 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 750 000 € | 922 625 € | 1 672 625 € |
| | Financements personnes publiques membres | | | |
| | <i>Etat FNADT (tranches 2019, 2020 et 2021)</i> | 0 € | 502 835 € | 502 835 € |
| | <i>Département Charente (solde tranche 2021 et tranche 2022)</i> | 750 000 € | 119 790 € | 869 790 € |
| | <i>Région Nouvelle Aquitaine (subv. 2021)</i> | 0 € | 300 000 € | 300 000 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 1 300 933 € | 922 625 € | 2 223 558 € |

| | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|
| SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses) | 120 633 € | 117 952 € | 238 585 € |
|---|------------------|------------------|------------------|